

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0897

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : La Duchère - Réseaux de chaleur - Travaux de mise aux normes de la chaufferie - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0897**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **La Duchère - Réseaux de chaleur - Travaux de mise aux normes de la chaufferie - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) organise le transfert à la Métropole de Lyon de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des Communes situées sur son territoire. Au 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est ainsi substituée à la Ville de Lyon dans la maîtrise d'ouvrage des travaux en cours et à venir sur le réseau de chaleur de La Duchère à Lyon 9°.

Ce réseau est exploité dans le cadre d'un contrat d'affermage, confié à la société Elyde jusqu'en 2021. Contractuellement, la collectivité est en charge du financement des travaux neufs ou de modernisation sur ce réseau.

La Ville de Lyon a financé de 2006 à 2009 la réalisation d'une chaufferie biomasse en remplacement de la chaufferie charbon et fioul. Des mesures acoustiques réglementaires, menées en 2010 suite à la finalisation de ces travaux, ont fait état de non-conformités sur un point de mesure situé en limite de propriété de la chaufferie. Ces non-conformités ont été confirmées par une nouvelle campagne de mesures menée en 2013.

En juin 2015, une inspection de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a, en complément de la non-conformité acoustique, fait apparaître un défaut dans le système de mesure en continu des émissions de polluants de l'installation.

**1° - La mise en conformité du système de suivi des émissions de polluants**

Les travaux consistent en la mise en place d'une nouvelle baie d'analyse dédiée aux chaudières biomasse. Cette nouvelle baie permettra de s'assurer d'un fonctionnement en continu du système de mesure des émissions de polluants pour les 2 chaudières biomasse, en cohérence avec les objectifs du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise, alors que le système actuel a fait l'objet de défaillances début 2015.

Le montant estimé des travaux est de 160 000 € HT.

**2° - La mise en conformité acoustique de la chaufferie**

Les études acoustiques menées antérieurement n'ont pas permis de définir précisément le programme de travaux nécessaire pour réduire l'émergence acoustique de la chaufferie. Des études complémentaires sont nécessaires. Le programme de travaux détaillé ne pourra être connu qu'à l'issue de ces études complémentaires. Cependant, les études menées ont permis de définir une enveloppe financière pour les travaux à réaliser à minima. Le montant estimé pour les études complémentaires et les travaux est de 250 000 € HT.

Le montant de l'individualisation d'autorisation de programme nécessaire est donc de 410 000 € HT à individualiser sur le budget annexe du réseau de chaleur ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** les travaux de mise en conformité :

a) - du système de suivi des émissions de polluants, pour un montant estimé à 160 000 € HT,

b) - acoustique de la chaufferie, par le biais d'études complémentaires suivies d'une phase de travaux, pour un montant de 250 000 € HT,

soit un montant total de 410 000 € HT pour l'amélioration du réseau de chaleur de La Duchère à Lyon 9°.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P31 - Energie, pour un montant de 410 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe du réseau de chaleur, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 210 000 € HT en 2016,

. 200 000 € HT en 2017,

sur l'opération n° 3P31O4937.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget annexe du réseau de chaleur - exercices 2016 et 2017 - compte 2315 - opération n° 3P31O4937, pour un montant de 410 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**